



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> novembre 2013  
Français  
Original : anglais

Soixante-huitième session

## Troisième Commission

Point 69 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

**Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire,**  
**Djibouti, Gabon, République centrafricaine et Rwanda :**  
**projet de résolution**

### **Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution [55/105](#) du 4 décembre 2000 relative aux arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme,

*Rappelant également* ses résolutions [55/34 B](#) du 20 novembre 2000 et [55/233](#) du 23 décembre 2000, la section III de sa résolution [55/234](#) du 23 décembre 2000 et sa résolution [56/253](#) du 24 décembre 2001, ainsi que ses résolutions [58/176](#) du 22 décembre 2003, [59/183](#) du 20 décembre 2004, [60/151](#) du 16 décembre 2005, [61/158](#) du 19 décembre 2006, [62/221](#) du 22 décembre 2007, [63/177](#) du 18 décembre 2008, [64/165](#) du 18 décembre 2009 et [66/162](#) du 19 décembre 2011 sur le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale,

*Rappelant en outre* que la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a recommandé que davantage de ressources soient consacrées au renforcement des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre du programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>1</sup>,

*Rappelant* le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Voir [A/CONF.157/24 \(Part I\)](#), chap. III.

<sup>2</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 36, additif (A/56/36/Add.1).*



*Prenant acte* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>,

*Prenant note* de la tenue en Afrique centrale, à Bangui, du 5 au 9 décembre 2011, à Bujumbura, du 14 au 18 mai 2012, à Brazzaville, du 3 au 6 décembre 2012, et à Kigali, du 20 au 23 août 2013, respectivement, des trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième réunions ministérielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

*Rappelant* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>4</sup>, en particulier la décision qui y est confirmée de doubler le budget ordinaire du Haut-Commissariat au cours des cinq années suivantes,

1. *Se félicite* des activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale à Yaoundé;

2. *Note avec satisfaction* que le pays hôte a apporté son concours à la mise en place du Centre;

3. *Note également avec satisfaction* que le Centre intensifie ses activités et améliore sa collaboration avec les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Rwanda;

4. *Prend note* de l'action menée par le Centre en vue de mettre en œuvre ses priorités thématiques stratégiques pour la période 2012-2013;

5. *Se félicite* de la désignation en juin 2013 d'un nouveau Directeur du Centre;

6. *Encourage* le Centre à prendre en compte les activités prescrites, ainsi que les besoins et les exigences des pays de la sous-région, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses priorités thématiques stratégiques pour la période 2014-2017;

7. *Encourage également* le Centre à renforcer sa coopération et à investir dans ses relations avec les organisations et entités sous-régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et les équipes de pays des Nations Unies de la sous-région;

8. *Encourage* le Représentant régional et Directeur du Centre à continuer d'organiser régulièrement des réunions d'information pour les ambassadeurs des États d'Afrique centrale en poste à Genève et à Yaoundé, ainsi que dans les pays de la sous-région lors de ses visites, l'objectif étant d'échanger des informations sur les activités du Centre et de définir ses orientations;

9. *Note* que le Secrétaire général et la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'emploient à faire appliquer pleinement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale<sup>5</sup> afin que le Centre soit doté de moyens financiers et humains suffisants pour ses missions;

10. *Prie* le Secrétaire général et la Haut-Commissaire de continuer à fournir au Centre des moyens financiers et humains supplémentaires, dans la limite des ressources dont dispose le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

---

<sup>3</sup> A/68/390.

<sup>4</sup> Résolution 60/1.

<sup>5</sup> Résolutions 61/158, 62/221, 63/177 et 64/165.

l'homme, pour lui permettre de répondre favorablement et efficacement aux besoins croissants en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et de développement d'une culture de la démocratie et de l'état de droit dans la sous-région de l'Afrique centrale;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

---